



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'OISE

Commune de VINEUIL-SAINT-FIRMIN
60500

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 21 MARS 2022

Réf : AC/CN/068

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un mars à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François LANCERAUX, Maire.

Nbre de membres
en exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Date de convocation

15/03/2022

Date d'affichage

15/03/2022

Etaient présents : Monsieur François LANCERAUX, Maire, Madame Corry NEAU, Monsieur Jean-Marc VINCENTI, Madame Elodie ANGELES, Monsieur Stéphane GIANNETTI, Adjoint au Maire. Madame Dominique BLAIR, Monsieur Nicolas FAURE, Monsieur Patrick BARRETT, Madame Laurence BERGHGRACHT, Madame Sylvie DUFOSSE VIOLET, Madame Valérie THIMONNIER, Monsieur Loïc BIZEAU, Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE, Madame Sophie SIEG, Conseillers Municipaux.

Absents excusés et représentés :

Monsieur Jean-Noël GAUTHIER pouvoir à Monsieur Marc-Henri DE BUSSCHERE

Secrétaire de séance : Mme Corry NEAU

Monsieur le Maire demande au Conseil si le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 février 2022 appelle des remarques.

Aucune remarque n'étant formulée, le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 février 2022 est adopté à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée et propose de passer à l'ordre du jour.



ORDRE DU JOUR

1-COMPTE ADMINISTRATIF 2021-AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022-BUDGET DE LA COMMUNE

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU, adjointe au Maire en charge des finances qui présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2021.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2021
011	Charges à caractère général	381 583,49 €
012	Charges de personnel	467 007,59 €
014	atténuation de produits	212 862,00 €
042	Opérations ordre	17 988,00 €
65	Autres charges de gest. cour	116 591,29 €
66	Charges financières	10 507,28 €
	TOTAL charges fonctionnement	1 206 539,65 €
67	charges exceptionnelles	0,00 €
	Dépenses imprévues	
022	15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		1 206 539,65 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2021
001	Déficit antérieur	108 004,34 €
16	Emprunts	58 203,74 €
20	frais étude- logiciels	21 854,40 €
204	Subvent équipt versées	138 793,30 €
21	inst gales	476 049,55 €
27	Immo financières	500,00 €
23	Immobilisations en cours	13 493,70 €
040	Opérations d'ordre	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL Charges invest	816 899,03 €
020	Dépenses imprévues	0,00 €
		816 899,03 €

RECETTES

	RECETTES	CA 2021
002	excédent antérieur	613 876,93 €
013	Atténuation de charges	9 160,58 €
042	opérations ordre	0,00 €
70	produits de services	52 505,06 €
73	Impôts et taxes	1 085 257,00 €
74	dotations et participations	172 460,93 €
75	autres produits gestion courante	38 176,33 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	1 474,70 €
	TOTAL produits fonctionnement	1 972 911,53 €

RECETTES

	RECETTES	CA 2021
001	excédent antérieur	0,00 €
1068	excédent fonct capitalis	229 761,00 €
10222	FCTVA	0,00 €
10226	taxe aménagement	5 198,47 €
13	subventions	73 279,17 €
16	emprunt	350 000,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
040	opération ordre	17 988,00 €
	TOTAL produits invest	676 226,64 €

CA 2020	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	613 873,93 €
CA 2021	Excédent 2021	152 494,95 €
		766 371,88 €

CA 2020	Déficit investissement	-108 004,34 €
CA 2021	Déficit 2021	-32 668,05 €
		-140 672,39 €

Excédent total

625 699,49 €

En section de fonctionnement.

Les dépenses ont représenté 1 206 539,65 €

Il y a peu, voire pas de différence entre 2020 et 2021 malgré la mise en place du périscolaire à partir du mois de juillet 2021 avec le centre aéré : 13 757.64€.

Charges à caractère général 22 579€ supplémentaires dont 8400 € en énergie/électricité.
Les prestations de service 26 200€ concernent la Ligue de l'enseignement (périscolaire).
Un peu moins de dépenses de voirie, de maintenance, d'honoraires.

Charges de personnel 24 789€ :

Trois arrêts maladie ont occasionné des remplacements et une gestion difficile, avec l'arrivée du périscolaire (nettoyage des locaux et personnel mis à disposition au périscolaire et au centre aéré.)

Atténuation des produits – FNGIR- Le Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) découle de la réforme de la fiscalité locale des finances en 2010. Le prélèvement (ou le reversement) au titre du FNGIR est calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme de la taxe professionnelle pour le seul exercice 2010. Le calcul est une opération à caractère national. Les collectivités « gagnantes » de la réforme financent les pertes des collectivités « perdantes ». Le prélèvement étant calculé sur la base d'une comparaison des ressources avant et après réforme 2010. Les montants des prélèvements (ou reversements) au titre du FNGIR sont désormais **figés**.

Opérations d'ordre : en diminution, moins d'amortissements, ce qui compense pour partie les augmentations des différents chapitres.

Autres charges de gestion courante : en diminution, pas de versement au CCAS qui s'alimente aussi par les recettes de concessions et de dons. Les Subventions aux associations sont en diminution du fait de l'activité réduite dû au Covid.

Les Charges financières correspondent aux intérêts des emprunts qui s'élèvent à 10 507,28 €

Les recettes se sont élevées à **1 977 911,53 €**

63 508€ de moins par rapport à 2020 ce qui est essentiellement dû aux 67 525 € de moins en excédent.

13 122 € de moins en produits exceptionnels.

Aucun amortissement en opérations d'ordre : 21 029 €

Un peu plus de produits de service : 11 370 € dû aux redevances périscolaires,

Un peu plus d'impôts et taxes : 4 650 €

Pour info : « Atténuation charges » cela correspond aux remboursements d'arrêts maladies

En section d'investissement.

Les dépenses ont représenté 816 899,03 €

Déficit antérieur : 108 004,34 €
Emprunts Capital 58 203,74 €

20 -Frais études, logiciels 21 800 €

Ceci correspond à un reliquat de la révision du PLU (1 600 €), des relevés topographiques, la maîtrise œuvre Rue Charles Duru

204 – subvention d'équipement versée 138 793 €

Correspondant au SE 60 – 125 700 €, au solde de la Place Charolais, de l'avenue Bouleautière et de la rue des Bouderies.

SMOTHD 13 067€

21 installations générales 476 049 €

Correspondant à l'achat de l'ancienne gare + frais notaire + bornage = 356 000 €

Des frais éclairage, luminaire, VRD rue de St Leu, interphones, fenêtres, châssis, travaux mairie, aire de jeux maternelle modification, stores : 77 500 €

Columbariums/cavernes : 18 000 €

Portes jeu arc : 7 000 €

Cavité rue des sœurs : 6 200 €

Matériel bureau ; présentoirs, armoires, : 3 400 €

Bibliothèque : bacs livres et meuble : 2 600 €

23 immobilisations

Mur de la poste : 13 400 € pour la partie de la commune pour moitié avec le propriétaire mitoyen.

Les recettes se sont élevées à 676 226,64 €

- Virement section de fonctionnement 229 761 €, article 1068
- Taxe aménagement - 5 198,47 €
- Emprunt achat gare : 350 000 € (taux 0.66%)
- Amortissements – 17 988 € virés de la section de fonctionnement

- Subventions – 73 279,17€ :
 - o 49 300 € du Conseil Départemental pour la cavité rue des sœurs, les fenêtres du presbytère, accessibilité des PMR,
 - o le SE 60 pour l'intégration réseaux France Télécom,
 - o 10 441 € de l'État – 8 322 € réfection presbytère et des mises aux normes (aération suite covid)
 - o 2 842 € PNR solde pour le Square du Jeu d'Arc

Les RECETTES sont de l'ordre de 668 781 €

Excédent de fonctionnement (article 1068) : 491 646 € pour couvrir le déficit et les RAR – virement de la section de fonctionnement

Le Fonds de compensation de la TVA nous a permis de récupérer la TVA sur l'année 2020.

Le besoin de financement s'élève à 816 899,03 €-676 226,64 €= 140 672.39 €.

EXCÉDENT GLOBAL DU BUDGET :
766 371,88 €- 140 672,39 € = 625 699,49 €

Monsieur le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du Conseil de procéder au vote du compte administratif.

Madame NEAU demande si le compte administratif tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Monsieur DE BUSSCHERE demande pourquoi la commune est plus endettée en 2021 qu'en 2020. En raison du nouvel emprunt et Madame NEAU explique que la commune a 9 emprunts dont 8 datent de plusieurs années. Les premiers se terminent en 2026. Les intérêts de ces emprunts sont en section de fonctionnement.

Aucune autre remarque ni question n'étant formulées, Mme NEAU propose de passer au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte le compte administratif du budget de l'exercice 2021. Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021 COMMUNAL

Vu la présentation et le vote du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2021,
Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget Communal 2021 du receveur à l'unanimité des membres présents et représentés.

AFFECTATION DES RÉSULTATS

Madame NEAU présente aux membres du Conseil l'affectation des résultats en 2022 comme suit :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EX-CEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EX-CEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		613 876,93 €	108 004,34 €		108 004,34 €	613 876,93 €
Opérations de l'exercice	1 206 539,65 €	1 359 034,60 €	708 894,69 €	676 226,64 €	1 915 434,34 €	2 035 261,24 €
Totaux	1 206 539,65 €	1 972 911,53 €	816 899,03 €	676 226,64 €	2 023 438,68 €	2 649 138,17 €
Résultat de clôture (=CA)		766 371,88 €	140 672,39 €			625 699,49 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement **140 672,39 €** au compte 001 investissement dépenses BP 2021

Excédent de financement **140 672,39 €** au compte 001 investissement recettes BP 2021

Restes à réaliser

140 587,93 € **209 801,00 €**

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/21 et BP/22

Besoin de financement des restes à réaliser

Excédent de financement des restes à réaliser

69 213,07 €

Besoin total de financement

Excédent total de financement

71 459,32 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation de résultat en 2022.

2-TAUX D'IMPOSITION 20212

Madame NEAU, Adjointe en charge des finances, rappelle les taux d'impositions communaux 2021

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2021	33,43% dont 21,54% correspondant à la part départementale sur la TFB	29,47 %	17,65 %

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas appliquer d'augmentation et de conserver les taux en vigueur depuis 2017.

	TFB	TFNB	CFE
Taux 2022	33,43% dont 21,54% correspondant à la part départementale sur la TFB	29,47 %	17,65 %

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3-BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2022

Madame NEAU présente le budget primitif compte par compte.

La répartition des dépenses et des recettes se fait de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	BP 2022
011	Charges à caractère général	537 340,00
012	Charges de personnel	545 160,00
014	atténuation de produits	212 860,00
042	Opérations ordre	34 400,00
65	Autres charges de gest. cour	118 350,00
66	Charges financières	11 870,00
	TOTAL charges fonctionnement	1 459 980,00
67	charges exceptionnelles	
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	40 643,61
023	virement section INVT	512 329,39
		2 012 953,00

	RECETTES	BP 2022
002	excédent antérieur	694 912,88
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	0,00
70	produits de services	1 000,00
73	Impôts et taxes	1 085 020,00
74	dotations et participations	193 840,12
75	autres produits gestion courante	38 180,00
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	TOTAL produits fonctionnement	2 012 953,00

DÉPENSES prévisionnelles 2 012 953 €

011 – charges caractère général + 155 537 €

Énergie/électricité : 9 000 €

Fournitures petits équipements : 6 000 € détecteurs CO2,

Vêtements travail 3 000€ (rien en 2021 après une importante dotation)

611 - Contrat de prestation de service 27 000 € correspondant à la Ligue de l'enseignement

Entretien terrains - 6 000 €
 Abattage arbres - 15 000 €
 Location mobilières 12 000 € en +
 Frais nettoyage locaux 40 000 €
 6281 concours divers : 12 000 € en +
 Autres services extérieurs 5 000 €

PRINCIPAUX TRAVAUX EN FONCTIONNEMENT	MONTANTS
MAIRIE peinture Cage escalier et 1er étage	17 821,20 €
MAIRIE peinture Cage escalier et 1er étage Option sols en sus	3 796,20 €
BIBLIOTHEQUE peinture	13 527,60 €
Déplacement Vanne CN80 - Intersection Chantilly Colonne	2 671,33 €
ECLAIRAGE PUBLIC Rue Ménagerie -St Leu	2 524,46 €
VESTIAIRES STADE (enlèvement des 2 parties)	3 360,00 €
JARDINS RUE DAUCHY	1 800,00 €
5 SERRURES	500,00 €
	46 000,79 €

012 PERSONNEL + 78 154 €

Personnel titulaire 3 000 € - Autres personnel extérieur 20 000 €
 URSSAF 8 000 €
 RETRAITES 8 000 €
 ASSEDIC 2 000 €

ENGIR

Stable – figé cf. explications données page 3.

Opérations ordre

Amortissements selon les investissements de 2021

Autres charges gestion courante - Principaux travaux en fonctionnement

Charges financières en fonction des emprunts : Intérêts

Dépenses imprévues

40 643.61€

**CE QUI PORTE LE MONTANT TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT À
2 012 953,00 €**

RECETTES 2 012 953,00 € avec un excédent antérieur de 694 912.88€

Pas de projection pour les **atténuations de charges (remboursements maladies)**

Produits de service

Beaucoup moins, puisque les repas cantine et paiements des études se font maintenant à la Ligue de l'enseignement.

Impôts et taxes

Identiques à 2021.

Dotations et participations

Compensation taxe foncière, dotation forfaitaire, de solidarité rurale, taxes plus importante en raison du FCTVA que la commune touche par rapport à certains travaux qui peuvent désormais être inscrits en fonctionnement au titre de dépenses d'entretien des bâtiments publics ou de voirie comptes 615221/615231 (dépenses de peintures, réaménagements intérieurs, plomberie, électricité, réparations de chaudières ou ascenseurs, etc. touchant les bâtiments relevant du domaine public de la collectivité...)

Autres produits de gestion courante

Revenus des immeubles-montant identique à 2021

Pas de produits exceptionnels.

CE QUI PORTE LE MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT À 2 012 953,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 2022
001	Déficit antérieur	140 672,39
16	Emprunts	81 461,00
20	frais étude- logiciels	51 540,00
204	Subvent équipt versées	162 480,61
21	inst gales	727 265,00
27	Immo financières	0,00
23	Immobilisations en cours	2 640,00
040	Opérations d'ordre	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL Charges invest	1 166 059,00
020	Dépenses imprévues	0,00
		1 166 059,00

	RECETTES	BP 2022
001	excédent antérieur	0,00
1068	excédent fonct capitalis	71 459,00
10222	FCTVA	126 350,61
10226	taxe aménagement	5 200,00
13	subventions	416 320,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	512 329,39
041	Opérations patrimoniales	0,00
040	opération ordre	34 400,00
	TOTAL produits invest	1 166 059,00 €

Total des DÉPENSES 1 166 059€

Déficit antérieur 140 672.39€

Comme vu avec l'affectation des résultats

Emprunts 81 461€ - Capital en fonction des emprunts

Étude logiciel 54 180€

Madame NEAU présente les principaux projets communaux au titre de l'année 2022 et les demandes de subventions qui y seront associées :

BÂTIMENTS PUBLICS	
CHAUDIERE CCL - à suivre Ecole maternelle et Mairie/primaire (42 000€ chaque)	57 400,00 €
TOITURE CCL	24 000,00 €
FENETRES MATERNELLE	14 421,09 €
FENETRES GARE	20 000,00 €
FENETRES POSTE	7 409,83 €
Rénovation thermique MAIRIE isolation combles + PLACO	7 200,00 €
Four Cantine	6 000,00 €
ABRI Svce technique	5 000,00 €
Vélux CCL	3 269,95 €
Rideaux salle du conseil	3 789,01 €
Wi Fi Ecole	2 500,00 €
	150 989,88 €
ENFOUISSEMENT	
Enfouissement fin Bouleautière des deux côtés ou uniquement vers cours Feraud	50 000,00 €
Enfouissement Bouleautière 2	4 842,53 €
Enfouissement Rond Point de Chantilly	1 993,79 €
Enfouissement rue des Bouderies Trottoirs et voiries	8 997,11 €
Enfouissement Réseaux rue des Sœurs	65 000,00 €
Divers SMOTHD	10 000,00 €
Enfouissement entre jeu d'arc et mairie	20 000,00 €
	160 833,43 €
VOIRIE	
Voirie suite enfouissement rue des sœurs Trottoir et voirie	220 000,00 €
3 PASSAGES A PIÉTONS	20 000,00 €
Bacs et bancs - FL	5 000,00 €
	245 000,00 €
GESTION EAUX PLUVIALES	
Etude maîtrise des eaux de ruissellement	4 440,00 €
Etude maîtrise des eaux de ruissellement	47 580,00 €

Réaménagement de l'impasse Charles Duru	21 823,20 €
RUE Colonne Ch duru caniveau	28 503,60 €
Complément Rue Charles Duru Puisard	6 044,40 €
	108 391,20 €
RÉSEAU ASSAINISSEMENT	
RACCORDEMENT réseau eaux GARE	25 000,00 €
	25 000,00 €
DIVERS	
TRAVAUX JEU ARC Toiture et toilettes	21 000,00 €
ÉLECTRICITÉ JEU ARC ET Travaux aménagement	1 500,00 €
MACHINES POUR LE SERVICE TECHNIQUE	15 000,00 €
Extension caméras de surveillance	12 000,00 €
Arrêt BUS COURTILLET	10 000,00 €
Raccordement au réseau élec de l'EHPAD	7 000,00 €
Rideau de fer service technique	10 000,00 €
Dalles podotactiles	3 240,00 €
Etude faisabilité REAME bois coupé	3 960,00 €
Marquage et panneaux	4 628,88 €
Mise en conformité des Poteaux Incendie	12 144,00 €
Potelet à ajouter place d'Aumale+demi-lune (pas de subvention possible)	5 000,00 €
TROTTOIRS Rue Duchesse et Bouleautière	128 600,00 €
Installation aire de jeu Rue Égalité	11 638,22 €
Aire de jeux rue Égalité plantations-obstruction bois	8 000,00 €
	253 711,10 €

943 925,61 €

déficit antérieur	140 672,00 €
Emprunts	81 461,00 €
	1 166 058,61 €

Total des RECETTES 1 166 059€

1068 – 71 459€ - Affectation des résultats virement de la section fonctionnement

10222 – FCTVA 126 350€

10226 – 5 200€ Taxe aménagement

13 - Subventions – 416 320€

Les subventions déjà attribuées qui figuraient dans les restes à réaliser et uniquement celles du Conseil départemental – nous n'avons pas encore reçu de nouvelles des recettes de la Région ni de l'État.

Il ne peut donc y avoir que de bonnes nouvelles.

040- Dotations amortissements 34 400€ qui proviennent de la section de fonctionnement

021 – virement section fonctionnement pour équilibrer : 512 329.39€

Aucune autre question n'étant soulevée, Madame NEAU rend la parole à Monsieur Le Maire.

Ce dernier propose au conseil de passer au vote du budget primitif de la commune pour l'année 2022 qui peut se résumer ainsi :

- *Dépenses et Recettes de fonctionnement* : 2 012 953 €
- *Dépenses et Recettes d'investissement* : 1 166 059 €

Soit un budget global de 3 179 012 €

ADOPTE A L'UNANIMITE

4-SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ANNÉE 2022

Madame NEAU présente au conseil les subventions 2022 comme suit :

ASSOCIATIONS	2020	2021	2022
AMIS REUNIS	770 €	500 €	250 €
ANCIENS COMBATTANTS	450 €	600 €	600 €
ARDENTE	2 500 €	2 500 €	2 500 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	800 €	800 €	800 €
A.S.E.C	150 €	150 €	150 €
FOYER DES TOUT-PETITS	43 000 €	43 000 €	43 000 €
ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LE CANCER	-€	1 950€	500 €
TELETHON	500 €	300 €	500 €

Madame Neau précise que les montants votés sont des montants maximums qui peuvent être revus à la baisse ou encore ne pas être versés en cas d'inactivité de l'association.

Chaque association doit fournir son rapport d'activité, son bilan ainsi que le budget prévisionnel 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5- COMPTE ADMINISTRATIF- COMPTE DE GESTION EAU ET ASSAINISSEMENT 2021- AFFECTATION DE RÉSULTATS 2022

COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Madame NEAU, présente aux membres du conseil le compte administratif de l'exercice 2021 eau et assainissement.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	CA 2021
011	Charges à caractère général	500,99 €
012	Charges de personnel	0,00 €
014	atténuation de produits	0,00 €
042	Opérations ordre	39 731,00 €
65	Autres charges de gest. cour	0,00 €
66	Charges financières	0,00 €
	TOTAL charges fonctionnement	40 231,99 €
67	charges exceptionnelles	6 000,00 €
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	0,00 €
023	virement section INVT	0,00 €
		46 231,99 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	CA 2021
001	Déficit antérieur	0,00 €
16	Emprunts	11 291,93 €
20	frais étude- logiciels	1 025,76 €
204	Subvent équipt versées	0,00 €
21	inst gales	0,00 €
27	Immo financières	0,00 €
23	Immobilisations en cours	30 417,25 €
040	Opérations d'ordre	407,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
	TOTAL Charges invest	43 141,94 €
020	Dépenses impreuves	0,00 €
		43 141,94 €

	RECETTES	CA 2021
002	excédent antérieur	98 727,30 €
013	Atténuation de charges	0,00 €
042	opérations ordre	407,00 €
70	produits de services	0,00 €
73	Impôts et taxes	0,00 €
74	dotations et participations	6 000,00 €
75	autres produits gestion courante	35 811,55 €
76	revenus valeur mobilière	0,00 €
77	produits exceptionnels	0,00 €
	TOTAL produits fonctionnement	140 945,85 €

	RECETTES	CA 2021
001	excédent antérieur	44 559,65 €
1068	excédent fonct capitalis	0,00 €
10222	FCTVA	0,00 €
10226	taxe aménagement	0,00 €
13	subventions	4 008,00 €
16	emprunt	0,00 €
021	virement section fonct	0,00 €
041	Opérations patrimoniales	0,00 €
040	opération ordre	39 731,00 €
	TOTAL produits invest	88 298,65 €

CA 2020	EXCEDENT FONCTIONNEMENT	98 727,30 €
CA 2021	Déficit 2021	-4 013,44 €
		94 713,86 €

CA 2020	Excédent investissement	44 559,65 €
CA 2021	Excédent 2021	597,06 €
		45 156,71 €

Excédent total
139 870,57 €

Le Maire quitte la salle pour permettre aux membres du conseil de procéder au vote du compte administratif du budget eau et assainissement.

Madame NEAU, demande si le compte administratif du service des eaux tel qu'il est proposé appelle des remarques ou des questions.

Aucune remarque ni question n'étant formulée, elle propose le passage au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Maire étant sorti, adopte le compte administratif du budget du service des eaux de l'exercice 2021.

Monsieur le Maire réintègre la salle du Conseil Municipal.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2021

Vu la présentation et le vote du Compte Administratif du budget communal de l'exercice 2021,
Vu la concordance entre le résultat du Compte Administratif et celui du Compte de Gestion du receveur municipal,

Le Conseil Municipal, APPROUVE le Compte de Gestion du Budget de l'eau 2021 du receveur.

ADOpte A L'UNANIMITE

AFFECTATION DE RESULTATS

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés (1)		98 727,30 €		44 559,65 €	- €	143 286,95 €
Opérations de l'exercice	46 231,99 €	42 218,55 €	43 141,94 €	43 739,00 €	89 373,93 €	85 957,55 €
Totaux	46 231,99 €	140 945,85 €	43 141,94 €	88 298,65 €	89 373,93 €	229 244,50 €
Résultat de clôture (=CA)		94 713,86 €		45 156,71 €		139 870,57 €

(1) déficit ou excédent cumulé 2017 moins 1068/2018

Besoin de financement	- €	au compte 001 investissement dépenses BP 2021
Excédent de financement	45 156,71 €	au compte 001 investissement recettes BP 2021
Restes à réaliser	5 869,96 €	11 250,00 €
Besoin de financement des restes à réaliser	- €	
Excédent de financement des restes à réaliser	5 380,04 €	
Besoin total de financement	- €	
Excédent total de financement	50 536,75 €	

Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES
REPORTS CA/21 et BP/22

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'affectation des résultats sur le budget primitif 2022.

6-BUDGET PRIMITIF DE L'EAU 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	BP 2022
011	Charges à caractère général	6 000,00
012	Charges de personnel	0,00
014	atténuation de produits	0,00
042	Opérations ordre	39 731,00
65	Autres charges de gest. cour	0,00
66	Charges financières	20,00
	TOTAL charges fonctionnement	45 751,00
67	charges exceptionnelles	87 890,35
022	Dépenses imprévues 15% du total charges de fonctt	6 862,65
023	virement section INVT	0,00
		140 504,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DEPENSES	BP 2022
001	Déficit antérieur	0,00
16	Emprunts	12 241,00
20	frais étude- logiciels	5 082,00
204	Subvent équipt versées	0,00
21	inst gales	13 200,29
27	Immo financières	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00
040	Opérations d'ordre	410,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	TOTAL Charges invest	30 933,29
020	Dépenses imprévues	81 853,71
		112 787,00

	RECETTES	BP 2022
002	excédent antérieur	94 713,86
013	Atténuation de charges	0,00
042	opérations ordre	410,00
70	produits de services	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
74	dotations et participations	10 380,00
75	autres produits gestion courante	35 000,14
76	revenus valeur mobilière	0,00
77	produits exceptionnels	0,00
	TOTAL produits fonctionnement	140 504,00

	RECETTES	BP 2022
001	excédent antérieur	45 156,71
1068	excédent fonct capitalis	0,00
10222	FCTVA	16 640,29
10226	taxe aménagement	0,00
13	subventions	11 250,00
16	emprunt	0,00
021	virement section fonct	
041	Opérations patrimoniales	0,00
040	opération ordre	39 740,00
	TOTAL produits invest	112 787,00 €

Madame NEAU explique que les 13 200 € en installations générales en section investissement correspondent au SIPAREP.

Monsieur VINCENTI explique que le SIPAREP est un syndicat regroupant 3 communes (Chantilly, Gouvieux, Lamorlaye) notre participation financière au fonctionnement de ce syndicat est sollicitée par ces trois communes qui disent supporter seules la charge de cette structure depuis sa création.

le Budget primitif 2022 du Service des EAUX qui peut se résumer ainsi:

Dépenses et Recettes d'exploitation : 140 504€

Dépenses et recettes d'investissement : 112 787 €

Soit un Budget global de 253 291 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le budget de l'eau pour l'exercice 2022.

7- AIDE EXCEPTIONNELLE AU PEUPLE UKRAINIEN

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de voter une aide exceptionnelle d'un montant de 500 € pour soutenir la population ukrainienne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord, à l'unanimité des membres présents et représentés, pour le versement de cette aide exceptionnelle et inscrit cette somme au budget 2022.

Cette aide sera versée au FACECO : Fonds d'action extérieure des Collectivités Territoriales.

8- SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE AU SUIVI ET A L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PLANIFICATION ÉNERGETIQUE A L'ÉCHELLE COMMUNALE AVEC LE SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE60)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Jean-Marc VINCENTI adjoint en charge des travaux qui expose aux membres du Conseil Municipal la convention avec le SE60 qui consiste à accompagner la commune dans l'élaboration d'une stratégie de Transition Énergétique à l'échelle territoriale et la mise en œuvre d'actions correspondantes.

Cet accompagnement se traduit par un appui du SE60 auprès des élus et services de la commune pour mettre en œuvre la stratégie énergétique globale, sur le plan des consommations et des productions énergétiques, quels que soient les secteurs (habitat, économie, transports, etc.).

Il durera trois ans, à raison de 5 jours/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Valide le projet de convention,
- S'engage à respecter les conditions fixées dans la convention cadre ci-annexée,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document en lien avec cette opération.

9- SYNDICAT D'ÉNERGIE DE L'OISE (SE60) – Adhésion EPCI

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au Syndicat d'Énergie de l'Oise

Monsieur le Maire expose que la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise, par délibération en date du 24 juin 2021, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat la compétence optionnelle :

- Maîtrise de la Demande en Énergie et Énergies Renouvelables (hors travaux)

Lors de son assemblée du 23 novembre 2021, le Comité Syndical du SE60 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise.

Conformément aux dispositions visées à l'article L 5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SE60 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal, approuve, à l'unanimité des membres présents et représentés, l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise au SE60.

10- CONVENTION AVEC LE SMOTHD POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES AU RESEAU OISE TRÈS HAUT DÉBIT

Monsieur le maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la mise en place du réseau fibre et des prises correspondantes a fait l'objet d'une convention le 22 mai 2015 avec le Syndicat Mixte Oise Très Haut Débit (SMOTHD).

Depuis la signature de cette convention, le réseau construit ainsi que les prises réalisées ont évolué et des travaux complémentaires doivent être effectués.

C'est le cas pour le réseau de la rue des Bouderies qui a connu récemment un enfouissement des réseaux basse tension et éclairage public.

Il apparaît nécessaire d'établir, avec le SMOTHD, une convention d'un montant de 5 255,02 € HT avec une participation financière du Département de 1 576,51 € HT soit un reste à charge pour la commune de 3 678,51 € HT.

Monsieur le Maire demande au Conseil son accord pour signer cette convention.

Le Conseil donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

11- APPROBATION DU CONTRAT TERRITORIAL EAU ET CLIMAT NONETTE 2022-2025

Monsieur le Maire donne la parole à Madame NEAU en charge de ce dossier afin qu'elle présente :

- le contrat eau et climat
- la charte d'engagement du Bassin Seine-Normandie
- les fiches des actions menées par notre collectivité

Madame NEAU expose au Conseil que le présent contrat Eau et Climat de la Nonette définit, sur le territoire du bassin versant de la Nonette, les actions prioritaires à mettre en œuvre pour répondre aux enjeux suivants :

- Sensibiliser et impliquer les acteurs du territoire et la population
- Améliorer la continuité écologique et la morphologie des cours d'eau
- Limiter le ruissellement et l'érosion des sols
- Améliorer la gestion du pluvial en milieu urbain
- Faire émerger des projets agricoles pour la protection des masses d'eau
- Améliorer la performance de l'assainissement
- Economiser la ressource en eau souterraine

Ce contrat est un outil de programmation pluriannuel qui engage les parties sur les enjeux eau de leur territoire. L'Agence de l'eau Seine-Normandie s'engage notamment à financer en priorité les actions inscrites dans un contrat.

Les actions que la commune de Vineuil-Saint-Firmin s'est engagée à mener sont les suivantes :

- Création d'Aires Territoriales Educatives ou de zones/parcours pédagogiques,
- Etude et travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles,
- Etude de gestion durable des eaux pluviales,
- Programme d'incitation à la gestion à la parcelle des eaux pluviales en domaine privé.

Monsieur le Maire remercie Mme NEAU pour cette présentation et propose de passer au vote. Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le projet de CTEC tel que présenté en annexe de cette note,
- AUTORISE le Maire à signer le contrat et tous documents et conventions en découlant,
- AUTORISE le Maire à signer la charte d'engagement à la stratégie d'adaptation au changement climatique du bassin Seine-Normandie.
- S'ENGAGE à mettre en œuvre les projets inscrits au CTEC :
 - Création d'Aires Territoriales Educatives ou de zones/parcours pédagogiques,
 - Etude et travaux de désimperméabilisation et végétalisation des cours d'écoles,
 - Etude de gestion durable des eaux pluviales,
 - Programme d'incitation à la gestion à la parcelle des eaux pluviales en domaine privé.
- SOLLICITE toutes les subventions afférentes à ces projets auprès des financeurs publics (notamment Agence de l'Eau Seine-Normandie, Entente Oise-Aisne, Conseil Régional, Conseil Départemental, FEDER).

12- ELARGISSEMENT DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Monsieur le Maire rappelle que, pour favoriser une bonne administration communale, le Conseil Municipal lui a octroyé des délégations par délibérations des 8 juin 2020 et 1^{er} février 2021.

Il propose aujourd'hui de lui confier les délégations suivantes :

- Intenter au nom de la commune toutes actions en justice ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle pour tous les contentieux judiciaires ou administratifs et d'engager en son nom toutes les voies de recours,
- Représenter la commune dans toutes les procédures pénales, civiles ou administratives,
- Déposer plainte et de se constituer partie civile au nom de la commune.

Par ailleurs il souhaite que ces compétences déléguées puissent faire l'objet de l'intervention d'un de ses adjoints dans le cas où il serait empêché.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité des membres présents et représentés.

13- NOMINATION D'UN DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES

Monsieur le Maire rappelle que la CNIL, avec la création du Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD), a souhaité renforcer la protection des données personnelles des usagers.

Le RGPD rend obligatoire la nomination d'un délégué à la protection des données appelé DPO.

Jusqu'à présent cette mission était confiée à un prestataire extérieur. Cette prestation n'ayant pas donné satisfaction monsieur le Maire propose de nommer Madame Aline CARO, secrétaire de Mairie, pour exercer cette fonction.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14-PROPOSITIONS DE TAUX D'AVANCEMENT DE GRADE AU TITRE DE L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, après avis du Comité Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

Monsieur le Maire précise que le taux retenu, exprimé sous la forme d'un pourcentage, reste en vigueur tant qu'une nouvelle décision de l'organe délibérant ne l'a pas modifié.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter les propositions de Monsieur le Maire et de fixer, à partir de l'année 2022, les taux de promotion dans la collectivité comme suit :

Cat.	GRADE D'ORIGINE	GRADE D'AVANCEMENT	TAUX %
C	Adjoint technique	Adjoint technique principal de deuxième classe	100 %
C	Adjoint technique principal deuxième classe	Adjoint technique principal de première classe	100 %
C	Adjoint administratif principal deuxième classe	Adjoint administratif principal première classe	100 %
C	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal deuxième classe	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal première classe	100 %
B	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal deuxième classe	Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal première classe	100 %

15-DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE POUR L'EXTENSION DU SYSTÈME DE VIDÉO PROTECTION.

Monsieur le maire rappelle que la commune est déjà dotée d'un système de vidéoprotection mis en place dans la cadre du développement de la protection des personnes et des biens sur l'ensemble du territoire de la communauté de communes de l'Aire Cantilienne. La Municipalité en a également mis en place

pour renforcer la sécurisation des petites rues du village mais aussi des grands axes avec mise en place de caméras à lecture de plaque d'immatriculation.

Plusieurs endroits apparaissent vulnérables, (cambriolages, vols) et nécessitent de mettre en place des caméras afin d'assurer la sécurisation des personnes et des biens :

- 1 caméra à l'angle de la rue de Senlis et de la rue d'Avilly,
- 1 caméra au niveau du cimetière, place de l'Égalité,
- 1 caméra place Joyalle,
- 1 caméra rue de la République.

Ces équipements peuvent faire l'objet d'une demande de subvention auprès de la Région.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord concernant la contexture du projet de travaux, le dépôt d'un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région Hauts-de-France et l'autorisation de signer tout document afférent à ce projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- D'approuver la contexture du projet de travaux,
- D'autoriser le Maire à transmettre un dossier de demande de subvention à la Région Hauts-de-France au taux le plus élevé possible,
- D'autoriser le Maire à signer tout document afférent à cette opération.

Questions diverses :

Aucune.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 21h45.

